

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2017**

Présents

M. Alexandre SPADA, M. Hervé LARRIVE, M. Nicolas GAUCHET, Mme Lucine GAROIS,
M. Bertrand WOJTYNIAK, M. Miodrag GLUVACEVIC, Mme Marie-Paule DESMOULINS
Mme Anne Marie ROUFFANEAU, M Thierry DARPIN, M Josée CERQUEIRA DA COSTA
M Jérôme De GABRIELLI, Mme Antonella SCIATELLA, Mme Sabrina LESNE, M. Jean-Paul
MALHOMME, M Christian DEBONS, Mme Françoise GUILLARD, M. Gérard LAMBERT
Mme Sylvie PASSE, M. François PAROLINI, Mme Cacilda FERRIERA, Mme Sandrine LINISE
M. Joël PRECY, Mme Christèle DEVERGNE, M. Pascal VALENTIN

Absents excusés

Mme Rose Maria PERREIRA pouvoir M Hervé LARRIVE
Mme Corinne COLOMBIES pouvoir Mme Françoise GUILLARD

Absents non excusés

M. Jean-Charles COINTOT
Mme Corinne COINTOT
M. Rémy POLYCARPE

A été désigné Secrétaire de séance : Mme Lucine GAROIS

La séance est ouverte à 19h00

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire donne connaissance des délégations de votes.

Suivant l'ordre du jour,

M le Maire demande si des membres de l'assemblée ont des observations à formuler sur le compte rendu des CONSEILS MUNICIPAUX du 6 octobre 2017

Mme PASSE fait remarquer que lors de la question 19 elle s'est abstenue alors que c'est marqué vote « contre » et qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la question 15 puisqu'il s'agit de la Fondation du Patrimoine.

M PRECY dit que la convocation au CM du 6 octobre était dans les SPAM de sa messagerie et que de ce fait, il ne s'est pas présenté, il est donc noté « absent excusé ».

Le compte rendu est adopté à la majorité :

2 Abstentions : Mme PASSE- M PRECY

M le Maire demande s'il a des questions concernant les décisions :

-74-Contrat déjeuner dansant

- 75-AMO vidéo protection
- 76-contrat d'assurance avenant flotte auto
- 77- concession cimetièrre
- 78 à 94 marché gymnase attribution des lots n°1 au n°17
- 95-éveil musical RAM
- 96-ass locaux AZFI
- 97-ASREE-CD-31
- 98 – spectacle Vaki Kosovar
- 99-convention-caravane du partage
- 100-Concession- famille LE BERVET
- 101-concession- famille POULIQUEN
- 102 DELEGATION PREEMPTION EPFIF IMMEUBLE N 527
- 103 DELEGATION PREEMPTION EPFIF IMMEUBLE N 527

Au sujet de la décision 75 M DEBONS s'interroge sur l'intérêt d'un AMO, M le Maire lit le jugement concernant le contentieux qui oppose la commune et la Préfecture et informe le CM que la requête de Mme la Préfète a été rejetée. Les membres de l'opposition souhaitent avoir une copie du jugement, M le Maire s'engage à le leur faire parvenir.

A propos de la décision 102 M LAMBERT demande des précisions à propos de la préemption, M le Maire explique que c'est une réserve foncière qui s'inscrit dans le prolongement de la construction prévue à la place des silos et que dans ce cadre il n'est pas nécessaire de faire appel aux domaines car c'est une DIA.

DELIBERATIONS SOUMISES AU CM

1 INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Mme Odile RUSSAOUEN a transmis sa démission du conseil municipal par correspondance le 28 septembre 2017 en sous-préfecture.

La sous-préfecture a fait parvenir le courrier en mairie le 5 octobre 2017.

Suivant l'ordre de la liste électorale, Mme Cacilda FERREIRA a été sollicitée pour compléter le tableau du Conseil Municipal

Cette personne ayant accepté, il convient de l'installer et de modifier le tableau du Conseil Municipal.

Mme Cacilda FERREIRA est nommée Conseillère Municipale.

Vote à la majorité

1 abstention : Mme Sylvie PASSE

M le Maire souhaite la bienvenue à Mme Cacilda FERREIRA et remercie Mme. ROUFFANEAU pour son service long et de qualité.

2- ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Pour maintenir le nombre de 8 adjoints, il faut élire un nouvel adjoint qui prendra place au rang 3. L'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Le conseil municipal,

PROCEDE à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats : Mme ROUFFANEAU

Nombre de votants : 26

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs et nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

A obtenu : 20

Mme Anne Marie ROUFFANEAU est désignée en qualité de 3ème adjoint au maire.

3 : NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil Municipal,

DECIDE de nommer Mme Sabrina LESNE membre au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vote à la majorité :

5 Abstentions.

4-NOMINATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES POUR LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

Pour maintenir la représentativité de la commune au Syndicat Intercommunal des Aides Ménagères et de transport accompagné (ASAMDTA) ainsi qu'au Syndicat Intercommunal pour la Coordination Gériatrique (CLIC), il convient de procéder à l'élection d'un Délégué Titulaire pour chacun d'entre eux.

Le conseil Municipal,

DESIGNE Mme Anne Marie ROUFFANEAU est en qualité Délégué titulaire du Syndicat Intercommunal des Aides Ménagères

DESIGNE Mme Anne Marie ROUFFANEAU en qualité Délégué titulaire du Syndicat Intercommunal pour la Coordination Gériatrique

Vote à la majorité :

8 Abstentions.

5 : REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DELEGUES AU COMITE TECHNIQUE

Suite à deux démissions, il est proposé de nommer deux nouveaux membres du comité technique. Il est proposé de remplacer Mme Corinne COINTOT et Mme Odile RUSSAOUEN,

Vu les candidatures de Mmes Cacilda FERREIRA et Sabrina LESNE,

Le Conseil Municipal,

NOMME M Sabrina LESNE en remplacement de Mme Corinne COINTOT au comité technique, (titulaire),

NOMME Mme Calcida FERREIRA en remplacement de Mme Odile RUSSAOUEN au comité technique, (suppléant)

Vote à la majorité :

8 Abstentions.

6 : TARIFS DES SPECTACLES DE L'ESPACE CULTUREL GEORGES BRASSENS

Le conseil Municipal,

FIXE les tarifs comme suit,

spectacle	date	Tarifs Ittevillois				Tarifs hors Ittevillois			
		-12 ans	Adulte	Groupe > 20 pers -25 ans	+60 ANS	-12 ans	Adulte	Groupe > 20 pers -25 ans	+60 ANS
Les Coquettes	24 mars		35€	32€			38€	35€	
les Hivernales Antigone de Papier	4 février	5€	7€			5€	7€		
les rencontres de danse	17 mars	4 €	6€			6€	8€		
Concert Vidala	7 avril		15€	10€			18€	13€	

Vote à la majorité :

6 Abstentions, 1 contre

7-TARIFS DES SORTIES CULTURELLES

Le conseil Municipal,

FIXE les tarifs comme suit,

SORTIE	date	Tarifs Ittevillois		Tarifs hors Ittevillois	
		Adulte		Adulte	
Versailles	9 décembre	47€		50€	
Massy	11 février	28€		31€	

Valençay	22 mars	De base pour 30 personnes	De base pour 40 personnes	De base pour 30 personnes	De base pour 40 personnes
		92€	83€	96€	87€
Gargillesse	24 mai	De base pour 30 personnes	De base pour 40 personnes	De base pour 30 personnes	De base pour 40 personnes
		95€	84€	99€	88€

Vote à la majorité :

6 Abstentions, 1 contre

° 8 : MODIFICATION DES TARIFS DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

La Commune fournit par l'intermédiaire d'une société une prestation de repas livrés à domicile.

Aujourd'hui, une trentaine de personnes bénéficie de ce service. Ils sont répartis sur 3 des 16 tarifs existants.

Les tarifs ont été fixés en janvier 2008, ils n'ont jamais été actualisés depuis.

Le Conseil Municipal,

VALIDE les tarifs suivants

N° QF	Personne seule		N° QF	Couple		prix repas livré du midi	prix repas livré soir
	ressources annuelles /12 min	ressources annuelles /12 max		ressources annuelles /12 min	ressources annuelles /12 max		
1	-	750,00	a	-	1 275,00	3,00	1,50
2	750,01	880,00	b	1 275,01	1 496,00	3,85	1,93
3	880,01	1 010,00	c	1 496,01	1 717,00	4,82	2,47
4	1 010,01	1 140,00	d	1 717,01	1 938,00	5,89	3,00
5	1 140,01	1 270,00	e	1 938,01	2 159,00	7,07	3,64
6	1 270,01	1 400,00	f	2 159,01	2 380,00	8,36	4,28
7	1 400,01	1 530,00	g	2 380,01	2 601,00	9,74	4,92
8	1 530,01		h	2 601,01		11,25	5,68

Dit que ces tarifs sont applicables au 1/2/2018.

Vote à la majorité :

2 Abstentions.

M PRECY souligne que cela aurait dû être fait depuis bien longtemps.

9 : RAPPORT D'ACTIVITES CCVE 2016

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activités de l'année 2016

10: APPROBATION DES STATUTS DU 21 SEPTEMBRE 2017 DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIERE JUINE ET DE SES AFFLUENTS.

ADOPTÉ la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARJA lors de sa réunion du 21 septembre 2017.

Vote à l'unanimité

11 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE du 7 NOVEMBRE 2017 DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIERE JUINE ET DE SES AFFLUENTS POUR Y INTEGRER LA COMPETENCE GEMAPI (ARTICLE L.211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, I, 1°, 2°, 5° et 8°).

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications des statuts du 7 novembre 2017 du SIARJA.

INVITE Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté les nouveaux statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et ses affluents.

Vote à l'unanimité

12 : RAPPORTS D'ACTIVITES SIARCE 2016

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des rapports d'activités de l'année 2016, au titre,

- Prix et qualité des services d'assainissement
- Eau potable
- Gaz
- Electricité

13 : MODIFICATION STATUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE, INTEGRATION DE LA COMPETENCE GEMAPI

Le conseil municipal,

Se prononce favorablement sur la modification des statuts votés au 26 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et sur l'extension des compétences et l'intégration de la compétence GEMAPI ».

Vote à l'unanimité

14 : Modification statutaire du 14 novembre 2017 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, intégration de la compétence Eau et assainissement

Le Conseil Municipal,

Se prononce favorablement sur la modification des statuts votée le 14 novembre 2017 de la Communauté de Communes du Val d'Essonne sur l'extension de compétences relatives à l'eau et l'assainissement.

Vote à la majorité :

1 contre, 1 Abstention

15 : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION ZA N° 170 D'UNE SUPERFICIE DE 582 m² ET PARCELLE ZA N° 171, D'UNE SUPERFICIE DE 171 m².

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA numéro 170 d'une superficie de 582 m² et ZA numéro 171, d'une superficie de 1 011 m², au prix de 12 000 euros (douze mille euros) hors frais de Notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou Monsieur Pascal VALENTIN, premier adjoint, à signer toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

16 : OUVERTURE DE POSTES ET MODE DE REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANTS AU RECENSEMENT DE LA POPULATION A COMPTER DE L'ANNEE 2018

Le recensement commence sur Itteville le 18 janvier pour une période de 31 jours.

Il convient d'ouvrir les 13 postes temporaires nécessaires au vu du découpage de l'INSEE et aussi leur grille de rémunération.

Pour la rémunération, il convient qu'elle soit attractive et incitative. C'est pour cela que si on aboutit aux mêmes montants que le recensement de 2013, entre 800 € bruts et 1200 € bruts en fonction des zones et de leur nombre de logements et d'habitants, la rémunération proposée met en avant des forfaits qualité et des tarifs au travail fait (nombre de jours de présence et prix à la feuille) pour éviter des désistements en cours de procédure.

De même, dans le cadre de notre engagement développement durable, une prime est attribuée pour les agents qui ont plus de 70% de taux de retour par internet.

Le Conseil Municipal,

CREE les emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, pour l'année 2018, à raison de 12 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 2 janvier à début mars, et 1 emploi d'agent recenseur remplaçant,

Les agents recenseurs seront payés, pour chaque logement recensé, à raison :

- Bulletin individuel, 0.80 € brut
- Feuille de logement, 1 € brut

Ils pourront percevoir, en fonction de la manière de servir, une prime forfaitaire pour qualité du carnet de tournée de 60 euros bruts et une prime de qualité de classement du dossier de 60 euros brut.

Les agents recenseurs percevront pour le déplacement, téléphone,... une indemnité journalière de 11 € brut (soit 31 jours si les agents ont fait l'ensemble de la collecte).

Les agents recenseurs percevront pour le repérage : 60 € brut

Les agents recenseurs percevront 30 euros bruts forfaitaires par séance de formation.

L'agent bénéficiera, si 70 % des logements enquêtés ou plus font leur réponse sur internet, d'une prime de 5 % qui sera passée à 10 % si le chiffre des logements enquêtés dépasse 80%. Cette prime n'est due qu'aux agents ayant fini leur tournée.

l'agent coordinateur pourra bénéficier de 3 forfaits :

Recrutement des 11 agents recenseurs :200 € brut

Suivi administratif : 200 € brut

Et au cas où on a 90 % de foyers recensés : 200 € brut

Dit qu'en cas d'un agent recenseur, déjà employé par la commune, cette indemnité pourra être payée soit sous forme d'heures supplémentaires ou de régime indemnitaire.

Vote à l'unanimité

17 : INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES DES SERVICES EXTÉRIEURS DU TRÉSOR

Le Conseil Municipal,

DECIDE de demander le concours de Mme la Trésorière pour assurer des prestations de conseil,
DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
DIT que cette indemnité de 1 215.48 € pour 2017 sera accordée à Mme Sylvie GRANGE, comptable du Trésor,

Vote à l'unanimité

18 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'ouverture des crédits d'investissement 2018 dans l'attente du vote du budget et dans la limite d'un quart des crédits ouverts sur 2017

Vote à la majorité :

6 contres.

1 Abstentions.

19 : REFUS DE TRANSFERT DE LA TAXE DE SEJOUR A LA CCVE ET MISE A JOUR DE LA TAXE

Le Conseil Municipal,

DECIDE de conserver la taxe de séjour comme produit communal, et de ne pas décliner cette taxe au niveau intercommunal.

PRECISE la taxe de séjour communale, avant application de la revalorisation du Département

Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif par nuitée soit par personne, soit par capacité d'accueil
<ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 3 étoiles• Résidence de tourisme 3 étoiles• Meublé de tourisme 3 étoiles	1,50 €
<ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 2 étoiles• Résidence de tourisme 2 étoiles• Meublé de tourisme 2 étoiles• Village de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
<ul style="list-style-type: none">• Hôtel de tourisme 1 étoile• Résidence de tourisme 1 étoile• Meublé de tourisme 1 étoile• Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles• Chambre d'hôtes• Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,80 €
<ul style="list-style-type: none">• Hôtel, résidence ou meublé de tourisme ou village de vacances non classé ou en attente de classement	0,80 €

DIT que cette grille tarifaire sera appliquée au 1^{er} janvier 2018.

Vote à la majorité :

6 contres.

1 Abstentions.

Réponses aux questions écrites :

Sylvie Passe

Les postes d'agent recenseur sont-ils offerts en priorité aux agents communaux (agents administratifs et techniques) comme cela a lieu dans d'autres communes.

Réponse

La priorité a été faite sur des recrutements extérieurs (journal municipal, journaux électroniques, facebook) mais vu le manque de candidatures, l'offre a été ouverte à Pôle emploi et aux agents municipaux.

J.PRECY

- Cette question est d'une portée majoritaire des riverains de la route de Bouray. Est-ce que la municipalité a un projet de sécurisation de la traversée de la ville par la RD449 car il y a de plus en plus de véhicules fréquentant cet axe et la vitesse des véhicules est bien au-delà des limitations de vitesses en vigueur, soit 50 km/h. A savoir que beaucoup d'autres municipalités ayant la RD449 parcourue ont bien mis en place des systèmes de sécurité (chicanes naturelles, ralentisseurs, etc....). Dans le cadre d'une réponse négative que comptez-vous faire?

Réponse

C'est un axe structurant du Conseil Départemental, c'est à eux de mettre leur axe en sécurité

- Quand est-il du cabinet médical qui devait se faire dans le nouveau immeuble de la Croix Boisée car à première écoute les professionnels de la santé d'Itteville n'ont pas été tous associés et ne sont toujours pas informés des suites données au projet ?

Réponse

Le projet reste au même endroit. Il y a eu 2 réunions avec les professionnels de santé en plus de l'étude financée par la commune.

- Quand comptez-vous décorer la ville pour les fêtes de fin d'année alors que la plus part des autres villes environnantes sont déjà illuminées ?

Déjà en 2016, les décorations avaient été mises juste avant Noël.

C'est un investissement mérite d'être mis en valeur sur une durée longue car mettre des illuminations un 20 décembre, c'est engager des dépenses inutiles sur une période aussi courte (au 2 janvier les fêtes sont terminés).

Merci de prendre note dans le respect des règles, mes questions.

Réponse

C'est allumé depuis le 6/12. On fait partie d'une des premières communes à l'avoir fait.

Lecture faite et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h57

Président de la séance :

**A.SPADA
Maire**